

Retrouvez dans ce numéro :

Edito

➤ Quand les chiffres posent question

En bref...

- Bon plan pour les saisonniers
- Une convention pour loger les saisonniers

Notre dossier :

➤ Deux associations au service des GE

Sur le terrain...

- Des stages pour « mieux vivre son métier de salarié saisonnier »
- Une grande enquête dans le Briançonnais

Zoom sur :

- Les atouts du temps partagé
- La pluriactivité des ménages agricoles

Vos questions :

➤ Le cumul d'emplois salariés

Vous avez des questions, ou un projet d'article pour les Pluriactualités ?

Envoyez-nous un message sur
messages@peripl.org

Vous voulez en savoir plus sur la pluriactivité ?

consultez le site
www.pluriactivite.org !

Edito

Lorsqu'on évoque la santé des saisonniers, certains chiffres suscitent facilement la polémique.

S'appuyant sur des études chiffrées, certains affirment que la consommation de drogues licites et illicites, ainsi que les conduites sexuelles à risques sont plus fréquentes chez les saisonniers que dans le reste de la population ; d'autres affirment le contraire et pensent qu'il ne faut pas stigmatiser ce personnel indispensable à la bonne marche des stations, et par conséquent leurs employeurs.

Il est toujours possible d'interpréter des chiffres, il est plus difficile de les contester ; l'important est de les replacer dans leur contexte et de ne pas les sur-interpréter. Dans tous les cas, nier la réalité n'a jamais été profitable à quiconque : on ne soigne pas une fièvre en cassant le thermomètre.

Les données rappelées dans la lettre du pôle santé montrent que les travailleurs saisonniers prennent plus de risques que les autres, c'est ainsi. Maintenant que fait-on ? On continue de se voiler la face, ou on retrouve nos manches ?

C. G.

En Bref...

Bon plan pour les saisonniers

Dans une délibération du 16 mars 2006, la Région Rhône-Alpes a officialisé son « Plan régional de la saisonnalité dans le tourisme », qui prévoit notamment de « mieux prendre en compte la saisonnalité dans les (...) politiques territoriales de la Région, en matière d'habitat et de foncier par exemple ».

Le plan souhaite « répondre aux besoins de qualification et de promotion sociale et professionnelle » des saisonniers. La mise en place d'un numéro vert et d'un portail Internet devrait contribuer à mieux informer les saisonniers.

A suivre sur www.rhonealpes.fr

Une convention pour loger les saisonniers

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et l'Etat ont signé le 3 mars 2006 un **accord-cadre** national sur le logement des saisonniers agricoles. Celui-ci vise à expérimenter dans 10 nouveaux départements le dispositif mis en place dans le Tarn-et-Garonne.

Dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG), les exploitants agricoles du Tarn-et-Garonne bénéficient en effet depuis mai 2004 d'une subvention de l'ANAH pour la **rénovation de bâtis existants**, destinés à loger des salariés saisonniers (*Les Pluriactualités* de novembre 2005).

L'ANAH lancera prochainement un **appel à projets** pour la mise en place de PIG de ce type.

Dossier du mois

Depuis leur naissance en 1985, on sait que les groupements d'employeurs sont un bon moyen de mutualiser des emplois saisonniers ou à temps partiel. Mais pour qu'ils puissent se développer et mener à bien leur mission, un coup de pouce n'est pas inutile !

A Noter !

Le site www.cрге.com fait peau neuve

Le site du Centre de Ressources pour les GE (CRGE) en Poitou-Charentes s'est enrichi de nombreuses informations pratiques ou juridiques.

On y trouve bien sûr une présentation du CRGE et de ses missions, ainsi que des coordonnées utiles, y compris celles des groupements d'employeurs existant en Poitou-Charentes.

Mais on y trouve également des fiches pratiques pour la création d'un GE, une bibliographie et des références juridiques.

Deux associations au service des GE

Pour son dixième anniversaire, l'association Proget 84 organisait le 28 février dernier à Avignon (84) un colloque sur les groupements d'employeurs (GE).

Un réseau au service des GE

Depuis 1996, l'association Proget 84 fait la promotion des GE et accompagne leur création dans le Vaucluse. Elle est à l'origine du réseau **Proget PACA**, né en 2003 pour fédérer des associations du même type dans le Var, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-de-Haute-Provence... mais aussi la Drôme, et devrait encore essaimer dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes.

Mais ce n'est pas là son seul projet. En automne 2005, une enquête menée dans le Vaucluse avec le Service d'Assistance et de Conseil aux Exploitants Agricoles (SACEA) a montré la nécessité d'accompagner les GE au-delà de leur création.

Quelques résultats de l'enquête

Sur les 129 GE créés depuis 1996 dans le département du Vaucluse, 92 sont toujours en activité. Sans surprise, les GE agricoles sont les plus nombreux, mais on compte tout de même **24 GE multisectoriels**, dans une logique de compétences partagées (souvent celles d'un qualifié par exemple...). Les adhérents de ces GE travaillent donc dans des secteurs variés, qui vont du sport à l'aide à la personne, en passant par l'agro-alimentaire, le commerce ou l'environnement.

Si l'on exclut les 3 GE pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ), qui comptent chacun une centaine de salariés, **les GE du département sont de petite taille**. Ils emploient 9 à 10 salariés, pour 7 à 8 adhérents, qui sont la plupart du temps de petites entreprises. Souvent gérés de manière bénévole par leurs adhérents, ces GE recourent parfois à des partenaires extérieurs pour leur comptabilité ou la gestion de leurs salariés.

Mais alors que les GE agricoles sont 65% à passer par leur comptable ou leur syndicat professionnel pour des informations ou des conseils, la plupart des autres GE gèrent leurs ressources humaines en interne, y compris sur le plan de la formation, en recourant moins souvent à leur OPCA (organisme paritaire collecteur agréé).

Ce sont logiquement les GE les plus intéressés par l'éventuelle mise en place d'un dispositif d'appui et de suivi, au niveau juridique, administratif, et pour la gestion des ressources humaines.

L'exemple du CRGE en Poitou-Charentes

Pour développer le suivi des GE après leur création, Proget PACA peut s'appuyer sur l'exemple du Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs (**CRGE**) en Poitou-Charentes.

Créé en 1999 par des organisations professionnelles et syndicales, le CRGE souhaite quant à lui développer des actions d'accompagnement à la création de GE, pour compléter ses missions d'information et de formation des structures existantes (340 GE à ce jour en Poitou-Charentes, dont 36 GE multisectoriels).

Entre Proget PACA et le CRGE, les échanges promettent d'être fructueux.



www.proget-paca.com

Des stages pour « Mieux vivre son métier de salarié saisonnier »

Le service d'action sociale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Dordogne, en partenariat avec de nombreux partenaires, organise tous les ans des stages pour « mieux vivre son métier de salarié agricole ». Le dernier en date s'est déroulé en mars 2006.

Un temps de découverte

Ces stages de 6 jours étalés dans le temps sont ouverts à toute personne ayant exercé un emploi agricole dans l'année, même quelques jours seulement.

Au cours de ces journées d'échanges, les stagiaires sont invités à découvrir les différents métiers agricoles. Des partenaires sont sollicités pour évoquer le droit du travail (ITEPSA*), la protection sociale (MSA et Assedic), la mise en valeur de ses compétences (CFPPA**)... La prévention des risques professionnels et la santé sont également abordées.

Vers des parcours professionnels

Ces rencontres ont pour but d'aider les stagiaires à mettre en valeur leurs compétences professionnelles et leurs atouts. Ils peuvent aussi découvrir les outils de l'ANPE en dehors de la diffusion d'offres d'emplois, et participent à un travail en atelier, pour la rédaction de CV, de lettres de motivation... Les stagiaires sont accompagnés dans la construction de leur projet professionnel, qui peut ne pas être agricole, comme dans le cas d'une personne qui s'est orientée vers la distribution de repas à domicile.

*Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricole

**Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Un bilan positif

Ces échanges permettent aux divers organismes et à leurs usagers de mieux se connaître mutuellement, et aux stagiaires d'échanger leurs expériences. Une dizaine de personnes sont ainsi accueillies chaque année (une quinzaine en mars 2006). Si le stage, non qualifiant, n'est pas rémunéré, divers frais peuvent être pris en charge (transport, garde des enfants...) et les repas, pris en commun, sont financés par la MSA.

Un « Réso » en attente

En Dordogne, les initiatives ne manquent pas en faveur des saisonniers (voir *Les Pluriactualités* de décembre 2005).

Nombre d'entre elles (numéro vert et bus itinérant pour l'information des travailleurs saisonniers, formation des agriculteurs à la pluriactivité...) ont été mises en place dans le cadre du programme Equal « Développement durable et employabilité en Périgord Noir » qui a été officiellement relayé en septembre 2005 par le projet « Ruralité, Employabilité, Saisonnalité, Objectifs 2006 » (RESO 2006).

Cette prise de relais n'est malheureusement pas une garantie de financement pour ces actions, puisque les subventions du Fonds Social Européen tardent encore à venir pour l'année 2004 et les suivantes.



Une grande enquête dans le Briançonnais

Le Comité de Bassin d'Emploi (Adecohd) et la Communauté de Communes du Briançonnais (05) viennent de mener une enquête sur les entreprises de leur territoire. Plus de 87% d'entre elles ont été rencontrées et interrogées sur leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

Des informations sur les saisonniers

L'enquête montre l'impact de la saisonnalité sur le territoire, puisque 28% des entreprises ne sont ouvertes qu'en saison d'été et/ou d'hiver. Du côté du personnel, la saisonnalité se caractérise par une importante fidélisation (environ

45% des saisonniers ont déjà effectué au moins 3 saisons dans l'établissement). Sans surprise, les saisonniers locaux sont plus fidèles (68% d'entre eux) que les saisonniers mobiles (24% d'entre eux).

Un marché de l'emploi informel

Les recrutements s'opèrent de manière informelle (suite à une présentation spontanée, par le bouche à oreille ou par la reprise du salarié d'une année sur l'autre), ce qui laisse peu de place aux mises en relation institutionnalisées (ANPE, maison des saisonniers, petites annonces, intérim... dans 15% des cas).



Agenda

Avril

- jeudi 13 à Flumet (73) : **Rencontre sur l'emploi**
- vendredi 14 à Valenciennes (59) : **Les nouvelles formes d'emploi en France et en Belgique**
- mercredi 19 à Nice (06) : **Journée « jobs d'été »**
- jeudi 27 à Vitrolles (13) : **Journée « jobs d'été »**
- vendredi 28 à Moûtiers (73) : **Forum de l'emploi**

Mai

- du jeudi 18 au samedi 20 à Toulouse (31) : **Rencontres Nationales de l'Emploi Sportif**
- vendredi 19 à Montpellier (34) : **Forum de la Conférence Régionale du Travail en Languedoc-Roussillon**

Zoom sur :

Les atouts du temps partagé

Dans son édition du 22 mars 2006, le *Journal du Management* consacre un dossier au **multisalarial**.

L'emploi en temps partagé d'un même salarié par plusieurs entreprises convient tout particulièrement aux petites entreprises, qui n'ont souvent ni le besoin ni les moyens de recruter à temps plein sur des postes clefs (gestion des ressources humaines, qualité, marketing...).

Quelle que soit la formule choisie (accord informel ou groupement d'employeurs), un témoignage rappelle que les différents employeurs ont tout intérêt à se connaître pour fixer des règles de fonctionnement claires mais souples.

Pour faciliter les démarches des entreprises et des candidats au multisalarial, une cinquantaine

d'associations existent en France, généralement dénommées « Compétences en Temps Partagé ».

La pluriactivité des ménages agricoles

Une étude de l'INSEE publiée en février 2006 constate que la baisse du revenu agricole entre 1997 et 2003 a renforcé le poids des revenus extérieurs dont disposent les foyers d'agriculteurs.

Pour la moitié des foyers, le revenu agricole est en effet négatif ou inférieur au SMIC net.

En 2003, **un foyer sur trois** est donc devenu pluriactif (avec un revenu d'activité non agricole supérieur à la moitié du Smic net), contre un quart en 1997.

On notera que l'INSEE recense 43% de couples pluriactifs et 8% d'exploitants seuls (célibataires, divorcés, veufs) pluriactifs.

Source : INSEE *Première* n°1068, février 2006

Vos questions

 Je travaille à temps partiel. Puis-je compléter mes revenus en trouvant un deuxième emploi ?

Si vous travaillez dans le secteur privé (entreprise, association...), vous devez simplement vous assurer :

- de ne pas enfreindre une éventuelle clause d'exclusivité prévue par votre contrat de travail ;
- de ne pas travailler plus de 44 heures par semaine en moyenne sur 12 semaines, avec un maximum de 48 heures sur une semaine et de 10 heures sur une journée.

Vous pouvez par exemple cumuler un travail de 25 heures par semaine avec un travail de 15 heures par semaine. Faites attention cependant à la convention collective dont vous dépendez, et à celle de votre deuxième emploi, car elles peuvent prévoir des durées maximales du travail différentes.

Si vous travaillez dans le secteur public (administration, collectivité territoriale...), le cumul avec un autre emploi, public ou privé, est normalement interdit, sauf :

- pour des activités bénévoles, et des travaux d'ordre scientifique, artistique ou littéraire ;
- pour un emploi dans une association dont le budget est alimenté pour plus de la moitié par des subventions publiques, ou un contrat « vendanges » ;
- si vous êtes un agent public territorial et si la durée de votre travail est inférieure à un mi-temps ;
- si vous travaillez pour une commune de moins de 3 500 habitants : si la durée de votre travail dépasse un mi-temps, un Centre de Gestion de la Fonction Publique peut vous vous mettre à la disposition d'employeurs privés.

Dans tous les cas, vous devez informer par écrit votre autorité administrative, qui peut s'y opposer.

Les Pluriactualités ! - Directeur de Publication : Jean-Marc Cross - 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY.

Rédaction : Miryam Blanchon, Christian Gilquin, Adeline Parenty

Imprimé par SEA 74 / PERIPL, 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY – Tél. : 04 50 67 57 05 – messages@peripl.org

ISSN : 1634-8079 - Diffusion moyenne : 1 400 exemplaires - Périodicité mensuelle

Première publication : janvier 2002 - Dépôt Légal : à parution - Marque déposée